



Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 27 novembre 2015

Objet : **TABLEAU DES POSTES : TRANSFORMATIONS DE POSTES**

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 novembre 2015

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE, PAIN
 Présents : 23
 Absents : 6
 Votants : 27

MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, GAY, GERARDO, GLOECKLE, LEMONIAS, LE PENDEVEN, LORIMIER, PAGES, PEYRONNARD, PIANETTA

ABSENTS : Mmes. DEPETRIS, GRANGEAT (pouvoir à M. CROZES), MORAND (pouvoir à Mme. HYVRARD)
 M. FORT, GIMBERT (pouvoir à M. BRUNELLO), MULLER (pouvoir à Mme. PAIN)

Mme. Sylvie BOURDARIAS a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Avancements de grade – Catégorie C

Les avancements de grade proposés dans les services concernent 28 postes en catégorie C au titre de l'année 2015. Il est proposé de transformer les postes correspondant en les positionnant sur le grade supérieur.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 22 pour, 1 abstention et 4 contre, décide de transformer les postes suivants :

Filière	Nbre de postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Administrative	4	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	Avancement de grade
		AADM2-3	AADM1-3	
		AADM2-6	AADM1-4	
		AADM2-7	AADM1-5	
		AADM2-8	AADM1-6	
	1	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet (AADM1-2)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (AADM-P2-4)	Avancement de grade

Filière	Nbre de postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Technique	10	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	Avancement de grade
		A TECH2-36	A TECH1-7	
		A TECH2-37	A TECH1-8	
		A TECH2-38	A TECH1-9	
		A TECH2-39	A TECH1-19	
		A TECH2-40	A TECH1-10	
		A TECH2-41	A TECH1-11	
		A TECH2-42	A TECH1-12	
		A TECH2-44	A TECH1-14	
		A TECH2-45	A TECH1-15	
	A TECH2-47	A TECH1-17		
	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 23 h 20 hebdomadaire (A TECH2-35)	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet à 23 h 20 hebdomadaire (A TECH1-6)	Avancement de grade
	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 29 h 45 hebdomadaire (A TECH2-43)	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet à 29 h 45 hebdomadaire (A TECH1-13)	Avancement de grade
	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 31 h 30 hebdomadaire (A TECH2-46)	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet à 31 h 30 hebdomadaire (A TECH1-16)	Avancement de grade
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 24 h 45 hebdomadaire (A TECH2-48)	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet à 24 h 45 hebdomadaire (A TECH1-18)	Avancement de grades	
1	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet (A TECH1-5)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (A TECH-P2-13)	Avancement de grade	
1	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet à 30 h 40 hebdomadaire (A TECH1-4)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 30 h 40 hebdomadaire (A TECH-P2-12)	Avancement de grade	
1	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet à 28 h hebdomadaire (A TECH-1-3)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 28 h hebdomadaire (A TECH-P2-11)	Avancement de grade	
2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Avancement de grade	
		A TECH-P2-9		A TECH-P1-6
		A TECH-P2-11	A TECH-P1-5	
1	Agent de maîtrise à temps complet (MAIT-7)	Agent de maîtrise principal à temps complet (MAIT-P-1)	Avancement de grade	

Filière	Nbr de postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Médico-Sociale	1	Agent social de 2 ^{ème} classe à temps complet (ASOC2-2)	Agent social de 1 ^{ère} classe à temps complet (ASOC1-1)	Avancement de grade
	1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (ATSEM-P2-1)	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (ATSEM-P1-1)	Avancement de grade
	1	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (AUXP-P2-2)	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (AUXP-P1-1)	Avancement de grade

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 07 décembre 2015
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Chafika PATEL, Directrice Générale des Services.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

